



RETOUR SUR UNE ANNÉE DE MANDATURE

CESER
R É G I O N
NOUVELLE-
AQUITAINE

Sommaire

| | |
|--|----|
| L'édito du Président | 2 |
| 2024, premier renouvellement de l'Assemblée | 4 |
| 2024, séquence d'intégration au CESER | 6 |
| 2024, séquences d'acculturation au CESER | 7 |
| Quelles règles déontologiques pour le CESER ? | 7 |
| Les finances régionales décryptées devant le CESER | 7 |
| L'action de l'État en région | 7 |
| 2024, le CESER donne son avis | 8 |
| Les schémas et plans structurants de la Région | 8 |
| Les politiques régionales | 9 |
| Des sujets transversaux permanents du CESER | 11 |
| 2024, le CESER ouvre le débat sur des questions d'actualité | 12 |
| Les fonds européens et les territoires de Nouvelle-Aquitaine | 12 |
| Changement climatique et résilience face aux risques majeurs en Nouvelle-Aquitaine | 12 |
| L'évaluation, un enjeu démocratique | 13 |
| Le CESER participe au débat public « La mer en débat » | 13 |
| 2024, le CESER ancré dans les territoires | 14 |
| Immersion en Nouvelle-Aquitaine et ses territoires | 14 |
| Le CESER « hors les murs » | 14 |
| Un partenariat avec les Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine | 15 |
| 2024, le CESER a l'esprit de coopération | 16 |
| Les CESER de l'Atlantique, l'eau comme bien commun | 16 |
| Le Réseau transnational atlantique (RTA) | 16 |
| La coopération au sein de CESER de France | 17 |
| Une participation aux travaux du CESE de la République | 17 |
| 2024, année de communication | 18 |
| Le CESER dans les médias | 19 |
| Le CESER en chiffres | 20 |
| À venir en 2025 | 22 |
| Ils ont siégé au cours du mandat 2024 | 24 |



Édito

Pour le CESER, l'année 2024 correspond à l'engagement d'une nouvelle mandature de six ans suite à la nomination par le préfet de région, le 1^{er} janvier dernier, de 180 conseillers et conseillères (49 % de femmes) issues des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine. Une Assemblée profondément renouvelée avec un peu plus de 43 % de nouveaux et nouvelles conseiller-ères, symbole de sa vitalité démocratique. Le CESER, institution de la République, l'autre Assemblée placée à côté du Conseil régional, est un espace unique à l'échelle régionale qui rassemble plus de 110 organisations représentant la grande diversité de la société civile et des formes d'engagement. La légitimité du CESER n'est pas liée à l'élection au suffrage universel mais elle lui est conférée par l'action de ses diverses composantes, véritables forces associatives, entrepreneuriales, syndicales au service de l'intérêt collectif et de la transformation de la société. La richesse de notre Assemblée est due à sa composition avec des hommes et des femmes aux parcours professionnels et personnels diversifiés, reconnus pour leurs connaissances, leurs compétences, leurs expériences, leur implication et leur sens de l'intérêt général.

Notre Assemblée constitue en ce sens un véritable «laboratoire d'idées» où chaque membre peut exprimer le plus librement possible ses analyses, ses interrogations et propositions dans un climat de confiance et de respect facilitant des débats de fond, la confrontation des regards et des points de vue pour aboutir à une approche équilibrée

et aussi objectivée que possible des enjeux régionaux dans un esprit de consensus exigeant. Assemblée apaisante, ni chambre d'enregistrement, ni contre-pouvoir, notre mission est d'éclairer par nos avis et préconisations l'exécutif du Conseil régional et les décideur-euses de la région sur les enjeux et conséquences économiques, sociales, environnementales et culturelles des différentes politiques régionales.

Cette nouvelle mandature s'inscrit dans un contexte où la question du devenir à moyen et long termes des territoires est multidimensionnelle et systémique, dans la mesure où les dynamiques spatiales et sociales à l'œuvre sont elles-mêmes le résultat d'interdépendances multiples : démographiques, environnementales, économiques, sociologiques, sectorielles, culturelles, etc. Complexité qui devient de plus en plus intense en raison de l'accroissement des inégalités sociales et des nombreuses transitions qui influencent les dynamiques territoriales. Il en est ainsi de la transition écologique liée aux enjeux du changement climatique et à la perte de biodiversité (incendies, inondations, sécheresses successives et fortes tensions sur ce bien commun qu'est l'eau), de la transition énergétique avec la remise en question des énergies fossiles, de la nécessaire transition agro-écologique, des multiples transitions affectant le monde économique avec les enjeux cumulés de la relocalisation d'industries, de la révolution de l'intelligence artificielle ou encore du développement de l'économie circulaire, mais également d'un certain nombre de transitions sociales



et sociétales, avec l'effet des mobilités résidentielles, de la révolution numérique avec la dématérialisation de l'accès aux services publics et privés, la quasi-généralisation du télétravail, la montée en puissance de la téléconsultation, etc. Autant de changements qui se combinent et génèrent des conflits d'usage de l'espace et peuvent être sources de tensions à réguler.

Le renforcement de la légitimité et de l'aspiration des citoyens et des citoyennes et des organisations de la société civile à prendre part à la construction des décisions qui les concernent doit passer par le développement des formes renouvelées de participation : Conseils de développement, comités de quartiers, budgets participatifs, conférences citoyennes, sans parler de la nécessaire prise en compte de l'ensemble des parties prenantes dans les processus de concertation. Autant de dispositifs et de démarches qui peuvent permettre d'améliorer la co-construction sur un grand nombre de sujets. Dans cet esprit, le CESER a conforté ses coopérations avec les Conseils de développement de notre région et soutient le principe d'échanges plus réguliers encore avec différents partenaires institutionnels produisant des analyses sur le territoire, comme c'est le cas par exemple de l'association Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine. Notre objectif est d'alimenter nos propres travaux de la richesse des initiatives et des innovations sociales et techniques dans les territoires, que ce soit par des chefs et cheffes d'entreprises, des représentant-es des salarié-es, des responsables associatifs ou encore des élu-es. Il existe en effet en Nouvelle-Aquitaine un terreau favorable à la participation, avec une culture ancrée du dialogue et de la coopération, ainsi qu'un réseau associatif dense, reflet d'un engagement citoyen important.

Après la période d'installation et d'acculturation de l'Assemblée, les thèmes de travail qui ont été retenus pour les prochains mois concernent des aspects importants de la vie quotidienne des néo-aquitaines et des néo-aquitains : les effets possibles du développement de l'intelligence

artificielle pour les filières économiques, les enjeux de la transition écologique pour les PME dans le cadre de la réindustrialisation, les mobilités de demain en monde rural et dans les zones peu denses, les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, les conditions d'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives, etc.

Le président du Conseil régional a par ailleurs saisi le CESER « d'une analyse des Cahiers de doléances issues du grand débat national dans le contexte du mouvement des gilets jaunes ». Cette saisine est une opportunité pour mieux appréhender la quête de dignité, de justice territoriale et fiscale, les difficultés d'accès aux services publics ou à certains soins ainsi que le sentiment d'enclavement et d'abandon pour celles et ceux qui disaient « qu'ils n'avaient plus voix au chapitre ».

Ces enjeux nous invitent à poursuivre l'idée d'une démarche transversale « Néo Societas » visant à mobiliser les politiques publiques en faveur d'une plus grande justice sociale, devant constituer un pilier complémentaire et aussi ambitieux que la feuille de route « Néo Terra » dédiée à la transition écologique, qui est déjà mise en œuvre par la collectivité régionale, avec l'objectif de mieux articuler la justice sociale et la justice environnementale. De même, quel que soit le thème abordé, nous entendons poursuivre nos préconisations pour que soient concrètement pris en compte les enjeux de l'égalité femmes - hommes et en termes de lutte contre les discriminations. La finalité étant de favoriser une société et une économie plus soucieuses d'inclusion et plus à même de répondre aux attentes qui s'expriment en matière d'égalité réelle, d'habitabilité territoriale, de proximité, d'ouverture ou de coopération.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bilan d'activités qui rend compte des travaux que nous avons engagés en ce sens en 2024 et je me réjouis d'amplifier nos échanges avec vous en 2025, au service de la Région néo-aquitaine et de l'ensemble de ses habitant-es.

Yves JEAN
Président

2024, premier renouvellement de l'Assemblée

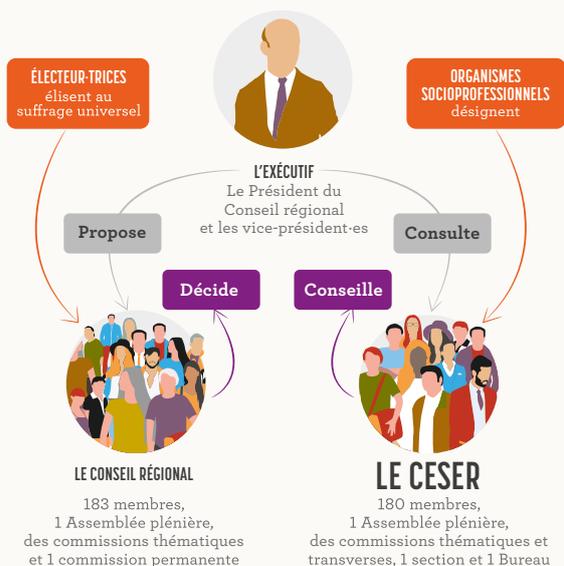
Le CESER Nouvelle-Aquitaine est né de la fusion, en janvier 2016, des trois ex-Régions : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Après une période transitoire de deux ans, un nouvel arrêté a fixé la composition du CESER passant de 266 à 180 conseiller-ères. En janvier 2018, le CESER est installé pour six ans. En janvier 2024 a eu lieu le premier renouvellement de l'Assemblée à l'issue de cette mandature.



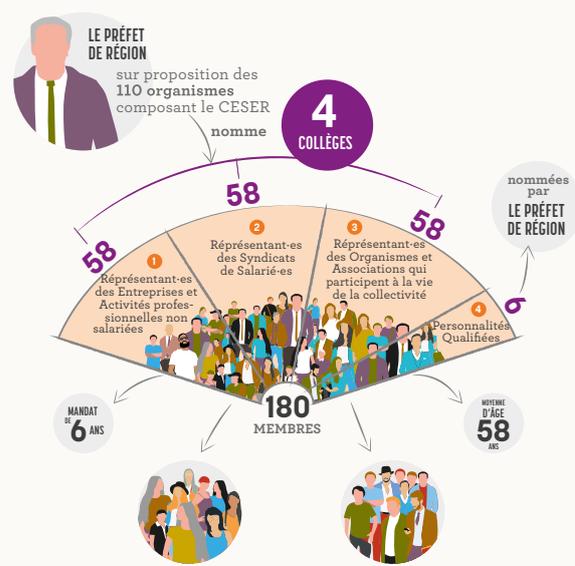
Le CESER Nouvelle-Aquitaine, véritable laboratoire d'idées

Le CESER réunit au sein d'une même Assemblée des représentant-es des « forces vives » de la région issues des 12 départements : des responsables des secteurs d'activités économiques, des représentant-es des organisations professionnelles, des syndicats de salarié-es, des représentant-es d'associations et d'organismes concourant à la vie collective régionale. Réunissant des membres impliqués dans 110 organisations socioprofessionnelles et associatives, il représente la société civile organisée. En dépassant les intérêts catégoriels et partisans, le CESER constitue un espace unique de dialogue, d'écoute, de confrontation des points de vue, de réflexions et de propositions. Ses avis, ses rapports, ses analyses nourrissent les débats des élu-es du Conseil régional et des acteurs et actrices du monde local, mais ils et elles ont aussi vocation, à travers les travaux produits, à informer les citoyen-nés.

La Région Nouvelle-Aquitaine, deux assemblées



Le CESER, une composition représentative des forces vives de la région



Le CESER compte 180 conseiller-ères désigné-es pour 6 ans (2024-2029), 179 à ce jour (un poste non encore pourvu). L'Assemblée est quasiment paritaire. En 2024, elle accueille 78 nouveaux et nouvelles conseiller-ères, 87 femmes et

92 hommes (avec un renouvellement de 47 %) et deux nouvelles organisations : l'Association Nouvelle-Aquitaine des Centres de Culture scientifique, technique et industrielle (ACSTI) et l'Association Habitat et Humanisme de Gironde.

2024 : élections du président et renouvellement des instances de gouvernance



En janvier, l'Assemblée a procédé à l'élection de son président, Yves JEAN ainsi qu'à l'élection des vice-président-es et secrétaires composant le Bureau pour les trois prochaines années. Ce Bureau est composé de 32 membres élus, le président, 20 vice-président-es, 11 secrétaires. Il est strictement paritaire : 16 femmes, 16 hommes (réparti-es aux différents niveaux de responsabilités internes) et compte 10 représentant-es des collèges 1, 2, 3 et 2 représentant-es du collège 4. Parmi ces conseiller-ères du Bureau, quatre siègent pour la première fois au CESER et 15 ont rejoint le Bureau après avoir siégé comme simples conseiller-ères.

Yves JEAN, un président qui invite à s'impliquer avec enthousiasme

Né en 1955 à Châteauneuf en Charente, et résidant à Queaux dans le sud de la Vienne, Yves JEAN est président honoraire de l'Université de Poitiers (dont il a été président de mai 2016 à novembre 2020) depuis décembre 2020. Professeur émérite de géographie et économiste de formation, il a exercé au département de géographie à l'Université de Tours, puis à l'Université de Poitiers. Parallèlement à son parcours universitaire, Yves JEAN s'est engagé en tant qu'élu local, élu maire de Queaux en 1989, commune rurale du Montmorillonnais (sud-est de la Vienne), mandat renouvelé jusqu'en 2008. Puis, de 2008 à 2020, il fut conseiller municipal délégué à la prospective urbaine à Poitiers. Il rejoint le CESER de l'ex-Région Poitou-Charentes en 2014 en tant que président de l'Université de Poitiers et siège au CESER Nouvelle-Aquitaine depuis la fusion des régions en 2016.

Un Bureau composé des animateurs et animatrices des instances de production

Le Bureau est l'organe exécutif du CESER dans le respect de la souveraineté de l'Assemblée plénière. Il définit et oriente les travaux du CESER : validation du programme de travail des commissions et de la section et des cahiers des charges des réflexions. Il veille à la cohérence de l'activité de l'Assemblée en contribuant notamment à la coordination des travaux de ses instances de production et décide des modalités de communication des travaux du CESER.

Neuf commissions de travail

5 commissions thématiques :

- Commission 1 : Éducation, Formation et Emploi
- Commission 2 : Développement des territoires et Mobilité
- Commission 3 : Environnement
- Commission 4 : Économie
- Commission 5 : Vie sociale, Culture et Citoyenneté

4 commissions transverses :

- Commission A : Finances régionales
- Commission B : Évaluation des politiques régionales
- Commission C : Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales - Europe
- Commission D : Communication, valorisation des travaux, lien avec les territoires.

Les commissions sont la cheville ouvrière du CESER. Elles étudient les dossiers obligatoirement soumis au CESER par l'exécutif régional et préparent les avis qui seront examinés puis validés par l'Assemblée plénière. Elles réalisent des travaux d'études sur saisine ou en autosaisine. Pour ce faire, les commissions effectuent des auditions d'expert-es (universitaires, acteurs et actrices impliqués sur les sujets étudiés, représentant-es d'institutions publiques ou d'instances socioprofessionnelles, etc.), des rencontres sur le terrain, une recherche documentaire. Leur analyse est assortie de recommandations concrètes formulées dans un rapport soumis à l'examen et au vote de l'Assemblée puis diffusé largement.

Une section « Veille et prospective »

Elle est composée de 36 membres, 24 étant désignés parmi les conseiller-ères du CESER, 12 sont des personnalités extérieures. Elle traite des sujets relatifs aux évolutions futures de la région.

Dix Groupes Inter-Assemblées (GIA)

Les GIA sont constitués à l'initiative du Conseil régional. Ces groupes intègrent à parité des élu-es du Conseil régional et des membres du CESER. Les membres des GIA émettent un avis à titre consultatif sur les dossiers devant être soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional.

Une Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP)

La Commission d'évaluation des politiques publiques, créée en 2014 au sein de l'ex Région Aquitaine et reconduite depuis 2016, est une instance ouverte et pluraliste, chargée de cadrer et d'assurer le suivi des démarches d'évaluation des politiques publiques régionales. Elle est actuellement présidée par une vice-présidente du Conseil régional, et associe une représentation d'élu-es du Conseil régional, du CESER (4 représentant-es), des expert-es, le directeur général ainsi que les services en charge de l'évaluation au Conseil régional.

2024, séquence d'intégration au CESER

Le 10 septembre dernier, le CESER a tenu un séminaire de travail réunissant l'ensemble des membres de l'Assemblée et de l'équipe administrative au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac (17), pour échanger collectivement sur les modalités de travail et de fonctionnement et esquisser des pistes d'évolution de l'organisation interne. La journée organisée sous forme d'ateliers de travail visait également une meilleure connaissance interpersonnelle des 180 conseiller-ères, l'Assemblée socioprofessionnelle ayant été renouvelée à près de 50 % depuis la fin de la précédente mandature.



Première séquence sous forme d'ateliers « Pépites et râteaux »

Les conseiller-ères, réparti-es en groupes de 10 personnes, ont été invité-es à témoigner de leur ressenti après 6 mois de participation au CESER, à partager une « pépite » (ce qu'il ou elle a aimé, ce qui l'a touché) et un « râteau » (un échec, une incompréhension, un moment moins bien vécu). Les commentaires recueillis ont fait ressortir une diversité d'appréciation sur la perception générale du fonctionnement de l'Assemblée, sa gouvernance, le plan de charge et le niveau d'activité du CESER, l'organisation des travaux, les relations avec le Conseil régional, etc.

Deuxième séquence sous forme de conférence inversée avec Didier POURQUERY



Journaliste, directeur du site d'information en ligne « The conversation », président de Cap sciences à Bordeaux. Didier POURQUERY a animé la 2^e séquence. Sollicité-es en

amont de cet échange, les conseiller-ères ont souhaité aborder un certain nombre de questions telles que :

- Quelle évolution du débat à l'heure des chaînes d'infos en continu et des réseaux sociaux ?
- Comment dépasser la pensée binaire et organiser le débat basé sur la réflexion, l'argumentation et la recherche de nuance ?
- Comment remédier à l'hystérisation et à la brutalité des échanges sans escamoter la nécessaire controverse face aux défis actuels et sans évacuer ce qui précisément fait débat ?
- Comment promouvoir la pensée critique et nuancée dès l'école et renforcer son rôle dans sa mission de formation à la citoyenneté ?
- Quels rôles pour la société civile et les corps intermédiaires constitués ?

Et, en guise de « brise-glace », chaque conseiller-ère avait été invité-e à apporter un objet personnel pour se présenter, et partager ses centres d'intérêt, ses passions, des éléments de son parcours, etc. Les travaux se poursuivront dans une perspective de recherche d'amélioration de la cohésion, de l'esprit de partage des points de vue pour faire Assemblée commune.



2024, séquences d'acculturation

Dans le contexte de l'engagement d'une nouvelle mandature et compte tenu du fort renouvellement de l'Assemblée, différentes séances d'information et d'échanges ont été organisées pour accueillir les conseiller·ères et leur permettre d'appréhender le fonctionnement du CESER, les conditions d'exercice de leur mandat, mais également les grandes politiques régionales et leur financement.



Quelles règles déontologiques pour le CESER ?

Lorsque l'on entre au CESER, l'un des premiers actes administratifs de chaque conseiller·ère consiste à attester par signature « avoir pris connaissance des engagements déontologiques » auxquels sont astreints les membres des Assemblées publiques. Pour mieux mesurer les implications concrètes de cet engagement, le CESER a accueilli Patrick HENRY-BONNIOT, magistrat honoraire et référent-déontologue de la Région en séance plénière, le 20 février, pour une présentation des principales règles législatives et réglementaires et des principes déontologiques à prendre en compte dans l'exercice du mandat.

S'il n'existe pas de texte spécifique à l'exercice du mandat de conseiller·ère, le CESER, par ses avis, même s'ils sont seulement consultatifs, peut avoir une influence directe ou indirecte sur la décision publique. À ce titre, les règles déontologiques s'appliquent aux conseiller·ères pour éviter en particulier le risque de conflit d'intérêts.

Les finances régionales décryptées devant le CESER



L'avis du CESER sur les documents budgétaires du Conseil régional est une obligation réglementaire inscrite dans la loi et le Code général des collectivités territoriales. Pour se familiariser avec les principes régissant les

finances publiques et les règles de construction d'un budget régional, le CESER a organisé une journée d'information et d'échanges le 7 mai à l'Hôtel de Région avec Xavier GIVELET, intervenant au sein de l'organisme « Formation des élus locaux » (FDEL), Jérôme LARUE, directeur général adjoint du Conseil régional chargé du Pôle « Finances » et Laurie BEAUCHET, chargée de mission du Conseil régional. Le panorama très complet dressé par les intervenant·es a permis d'ouvrir les débats sur les enjeux financiers de la collectivité, le principal étant de garantir une situation financière saine tout en continuant à investir pour relever

les défis régionaux. Différentes questions ont été abordées telles que l'introduction d'une dimension sobriété dans le budget en jouant sur la durée d'amortissement des investissements, la prise en compte de la plus-value sociale générée par l'action des associations, la gestion de la dette et l'emprunt, le principe constitutionnel de libre administration des collectivités, etc.

En complément de ce regard « comptable », le CESER a consacré un temps de travail sur le « budget vert », un outil d'aide à la décision et d'analyse permettant de mesurer l'impact des dépenses en réponse aux enjeux environnementaux (le climat, la biodiversité, l'eau, les déchets et l'économie circulaire, les pollutions, etc.), que ce soit au travers de subventions ou de marchés publics. Cette « cartographie verte » des dépenses régionales, désormais obligatoire pour les principales collectivités territoriales, devrait permettre de mieux penser, orienter et réajuster les politiques régionales pour répondre aux enjeux identifiés.

L'action de l'État en région

Pour une meilleure connaissance de l'étendue des missions de l'État et des domaines de compétences de ses services déconcentrés en région, de son organisation fonctionnelle et territoriale, un temps d'échanges a été organisé à l'occasion de la séance plénière d'octobre avec la participation de :

- Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR)
- Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Au-delà du caractère informatif et pédagogique, ce temps de présentation et d'échanges a permis aux représentants de l'État mobilisés, d'entendre les attentes, interrogations et les points de vue des représentant·es de la société civile sur un certain nombre de sujets économiques, sociaux, environnementaux majeurs.



2024, le CESER donne son avis

31 avis ou contributions sur les politiques régionales*

Installée fin janvier 2024, l'Assemblée a été rapidement consultée sur les orientations et différentes politiques portées par l'exécutif régional. Tout au long de l'année, le CESER s'est ainsi prononcé sur des dossiers importants et structurants pour la Nouvelle-Aquitaine : les différents plans, schémas, programmes stratégiques, politiques régionales et les documents budgétaires successifs. L'Assemblée de la société civile a ainsi pu apporter aux élu-es du Conseil régional, un éclairage et des questionnements, parfois critiques mais toujours constructifs, sur les politiques régionales présentées.

Les schémas et plans structurants de la Région

Volet « mobilités » du CPER :

un effort significatif pour le transport ferroviaire mais un modèle de financement « à bout de souffle ».



Après un an de négociation, l'élaboration du volet « mobilités » du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 tant attendue est enfin arrivée à son terme en juin. Globalement en accord avec les orientations proposées, le CESER a cependant estimé que le contrat n'était pas tout à fait à la hauteur des enjeux et besoins d'équipements et ne constituait pas la rupture attendue, en particulier dans le financement de la nécessaire réhabilitation de lignes ferroviaires. Le CESER s'est interrogé sur la capacité des parties (de l'État tout particulièrement) à engager effectivement les crédits nécessaires à la mise en œuvre des opérations inscrites au Contrat de Plan et sur la capacité des opérateurs à réaliser les opérations prévues.

Schéma régional d'aménagement (Sraddet) : répartir équitablement les efforts de gestion de l'espace



Associé tout au long de la démarche de concertation mise en place par le Conseil régional pour la révi-

sion du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), le CESER a adopté des contributions successives en juin 2022, juin 2024 et octobre 2024, moment ultime d'adoption du Sraddet révisé. La modification adoptée a constitué pour le CESER l'occasion de se réinterroger sur la portée même du schéma. Comment se donne-t-on les moyens d'atteindre les objectifs affichés, en particulier celui d'une gestion réellement économe de l'espace? Le Sraddet est un cadre stratégique de référence qu'il convient de continuer à faire vivre à travers les politiques régionales, dans les stratégies des territoires et auprès des acteur-trices et des populations. Cela implique une démarche de sensibilisation et d'accompagnement des territoires, mais aussi une reformulation plus resserrée des objectifs recherchés et des règles générales fixées par le schéma mais également un contrôle de légalité méritant d'être plus exigeant.

Plan régional de santé environnement :

quels impacts sur la santé des néo-aquitain-es?



Le 4^{ème} Plan régional santé environnement (PRSE) présenté aux Assemblées régionales en juin a le mérite d'exister mais il ne peut à lui seul inverser certaines tendances problématiques observées du point de vue de l'état de santé de la population. Pour le CESER, il s'agit d'aller au-delà et d'imaginer et concevoir des alternatives à un modèle de développement qui génère actuellement plus qu'il ne résorbe des dégâts sur la santé humaine, animale et des écosystèmes. C'est aussi à l'échelle régionale l'un des enjeux auxquels devra s'attacher la mise en œuvre de la feuille de route « Néo Terra 2 » et plus largement les politiques publiques conduites en région en faveur de la transition agro-écologique, du développement d'énergies renouvelables, ou encore de la transformation des modèles industriels et de mobilité.

*À la date d'édition de ce bilan d'activités, les avis de la plénière de décembre ne sont pas repris dans ces textes, en particulier celui sur le budget primitif 2025.

Les politiques régionales

Stratégie de formation professionnelle : répondre aux appétences des bénéficiaires et aux besoins des recruteurs



Consulté sur la nouvelle **stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028** présentée par le Conseil régional en mars, le CESER a souligné le besoin d'un travail en profondeur sur les caractéristiques, les besoins et appétences des bénéficiaires des formations. Des obstacles pour l'accès à la formation liés au handicap, à l'illettrisme et à l'illectronisme, liés également au niveau de rémunération des stagiaires, mais aussi à la mobilité, au logement ou encore à l'éloignement des formations, doivent être pris en compte. Avec le **pacte régional d'investissement dans les compétences État-Région pour la période 2024-2027**, le nombre de personnes en recherche d'emploi prioritaires formées devrait augmenter. Le CESER a insisté sur la nécessité d'intervenir en amont de la formation proprement dite pour permettre l'acquisition de compétences visant le retour ou l'accès à l'emploi et favoriser le repérage des publics les plus fragiles.



En juin, le projet de **convention de partenariat État-Région en faveur de l'éducation et de la jeunesse** a soulevé des débats en séance plénière. Pour le CESER, la collectivité régionale agit dans le cadre contraint de la réforme contestée du lycée professionnel.

Le CESER s'est ainsi interrogé sur

ses limites d'action, sur la maîtrise de ses compétences sur la carte des formations scolaires et sur les conséquences négatives de la récente **réforme de l'apprentissage**. Au regard des moyens financiers consacrés, c'est l'ensemble de cette politique qui nécessite d'être interrogé et évalué à une autre échelle et dans toutes ses dimensions.

En octobre, consulté sur un nouveau cadre d'intervention relatif aux **aides individuelles à la formation et la Validation des acquis de l'expérience (VAE)**, intégrant désormais les aides dédiées aux certifications CLÉA (socle de connaissances et de compétences professionnelles), le CESER a renouvelé la demande d'une refonte globale du dispositif des aides individuelles à la formation.

Concernant l'**accompagnement des filières** présenté en juin par le Conseil régional, le CESER a regretté l'insuffisance de passerelles entre elles.

Enseignement supérieur : les inquiétudes du CESER



Le CESER a accueilli avec beaucoup d'intérêt la stratégie régionale de l'enseignement supérieur présentée par le Conseil régional en mars. Compte tenu de signaux inquiétants : baisse des financements publics, augmentation des frais d'inscription, accroissement des freins périphériques, le CESER a encouragé le Conseil régional à conforter son ambition de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur. Il faut avant tout analyser en profondeur et selon les territoires les facteurs conduisant au « faible » taux de poursuite d'études supérieures des jeunes.

Transitions environnementales : des dispositifs appréciés



En mars, le CESER a examiné un projet de convention-cadre fixant la stratégie de **réhabilitation du domaine public maritime dans le bassin d'Arcachon**. Il a regretté que la société civile, notamment les associations de protection de l'environnement, n'apparaisse pas dans la liste des membres du comité de pilotage. Le Conseil régional pourrait ainsi s'engager à accompagner des actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des différents usagers du bassin d'Arcachon sur l'ensemble des enjeux liés à sa préservation. L'Assemblée a salué la démarche du Conseil régional visant la création d'un **nouveau fonds en faveur de la préservation de la biodiversité et des milieux naturels** en juin. Cette expérimentation devrait permettre d'orienter le Conseil régional dans sa recherche d'un modèle de financement viable du patrimoine naturel.

L'accompagnement régional aux entreprises et à la méthanisation,



Le dispositif apparaît comme un levier efficace pour aller vers davantage d'efficacité énergétique et ainsi atteindre les objectifs fixés pour augmenter la part de production d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale, et diversifier le mix énergétique. En juin le CESER a appelé à la vigilance dans le choix des projets, à maintenir la stabilité des filières locales d'approvisionnement en bois, sur les émissions potentielles de dioxines et enfin sur la provenance des intrants des unités de méthanisation.

La transformation de l'économie régionale par des aides conditionnées

Lors de l'examen d'un nouveau règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales en mars, le CESER a encouragé le Conseil régional à confirmer et concrétiser le déploiement d'une démarche d'éco-socio-conditionnalités des aides, beaucoup plus globale, précise et ambitieuse. Il s'est étonné que la question de l'intelligence artificielle ne soit pas évoquée dans le projet de règlement d'intervention et a souhaité que soient précisés les impacts des différents transferts de compétences intervenus, tant entre l'État et la Région qu'entre la Région et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En juin, le renouvellement de l'action touristique régionale dans le cadre des objectifs de transition écologique a été salué. Le CESER a encouragé à faire plus de place au respect de la biodiversité, à renforcer le tourisme social et solidaire sur tout le territoire et à améliorer les conditions de vie des travailleur-euses des inter-filières touristiques.

Flying whales



Consulté sur le projet «Flying whales», le CESER a soulevé un certain nombre de questionnements suite aux études qui ont pu être réalisées pour établir l'intérêt environnemental et la soutenabilité sur le long terme d'un transport de fret par dirigeable. S'agissant d'un projet faisant appel au soutien et aux deniers publics, le CESER entend rester attentif aux réponses et précisions qui seront apportées.

Politique agricole et alimentaire régionale : réaliser la nécessaire transformation agro-écologique



Dans un contexte de crise agricole majeure, marquée par d'importantes manifestations d'agriculteur-trices, la Région a souhaité la mise en place d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE) sur la politique agricole et alimentaire régionale. Une séance spéciale s'est tenue en septembre au cours de laquelle une modification du règlement d'intervention qui encadre les aides économiques et environnementales a été adoptée. Le CESER a pour sa part souhaité apporter un nouvel éclairage en décembre en formulant un certain nombre de commentaires et propositions s'appuyant sur son rapport «*Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine*».

Transition écologique de la culture et par la culture : étape décisive pour passer de la contrainte à l'inspiration



En mars, le CESER a accueilli très positivement la feuille de route «**transition écologique de la culture et par la culture**», dont il partage les objectifs et défis. Il a souligné l'intérêt d'un travail sur les imaginaires de demain ou sur l'élaboration de récits collectifs, propice à une mise en pratique des droits culturels des personnes. Le CESER

a estimé pertinente la place accordée aux artistes dans une ambition générale de transition dont il importe de mesurer aussi les dimensions culturelles et démocratiques. L'examen de différentes conventions, sur le service public télévisuel régional, sur les musiques actuelles et de variété a été l'occasion de formuler un certain nombre de propositions.

En octobre, à l'occasion de l'examen du **conventionnement pluriannuel entre l'État, la Région et le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine** pour la période 2024-2026, initiative saluée dans son principe et les objectifs, le CESER a cependant alerté sur les difficultés et obstacles rencontrés par les associations, dus entre autres à l'évolution des modes de financement publics et à l'interprétation par l'État de certaines dispositions de la loi sur le respect des principes de la République.

Finances régionales :

L'État doit honorer ses engagements !



Le CESER a considéré que les Régions (comme l'ensemble des collectivités locales), dont les compétences sont structurantes, doivent disposer de moyens budgétaires suffisants octroyés par l'État pour leur permettre de conduire des politiques d'avenir ambitieuses en faveur des territoires.

Lors de l'examen des différents documents budgétaires, l'Assemblée a partagé l'ambition d'amplification des transitions écologiques et économiques en demandant un accompagnement social d'égale ambition. Il s'est toutefois interrogé sur l'atteinte des objectifs, et notamment en matière de financement du transport ferroviaire, de rénovation énergétique, de la vie associative, d'aides aux entreprises, des lycées, de gestion et de protection de la biodiversité, etc. Dans un contexte national inédit, l'élaboration des orientations budgétaires pour 2025 a constitué un véritable défi pour le Conseil régional. Le CESER a exprimé sa très grande inquiétude face à l'incertitude et la dégradation de la trajectoire financière régionale et plus largement de l'ensemble des Régions soumises aux récentes annonces et décisions gouvernementales qui impactent durement leur modèle de financement. D'ores et déjà, la volonté de maîtrise de la dette régionale nécessitera une régulation des dépenses de fonctionnement et une réduction progressive des investissements, pour limiter les nouveaux emprunts d'ici 2028.

Des sujets transversaux permanents du CESER

Une attention constante et soutenue pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations



Dans son fonctionnement interne, le CESER prend en compte, de façon volontariste, les enjeux en faveur de l'égalité femmes-hommes. Cette volonté est matérialisée notamment dans son règlement intérieur, depuis 2016 avec un principe de parité stricte de composition de ses instances de gouvernance. Une place grandissante est par ailleurs consacrée à l'ensemble des problématiques d'égalité et de droits des femmes dans ses échanges et ses travaux, et ainsi, toutes les instances de travail du CESER ont désigné des référentes et référents composant un groupe de travail ad hoc «Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations». Après avoir proposé l'application des principes de l'écriture égalitaire, ce groupe travaille désormais à un projet de charte éthique du CESER.

« Néo Societas » pour projeter la Nouvelle-Aquitaine dans une nouvelle ambition de transformation sociale

Depuis 2019, le CESER a régulièrement formulé la proposition que la Région se dote, de manière complémentaire et articulée à «Néo Terra», d'une feuille de route transversale et tout aussi ambitieuse concernant les leviers possibles et les freins à surmonter pour contribuer à réduire les inégalités et toutes formes de discriminations.

Cette démarche a été baptisée par analogie «Néo Societas». Suite au renouvellement de l'Assemblée, le CESER a acté la prolongation de cette démarche et un nouveau groupe de travail a été constitué pour coordonner et suivre la démarche «Néo Societas».

Le suivi des travaux et des préconisations du CESER

Le CESER a engagé une démarche de suivi de ses travaux et de ses propres préconisations. Son enjeu est double : d'une part mieux mesurer l'appropriation et la prise en compte des travaux par l'exécutif régional et les services de la collectivité, et corrélativement améliorer encore leur visibilité et le «portage» des propositions formulées par le CESER.

2024, le CESER ouvre le débat sur des questions d'actualité

Dans une époque marquée par l'ampleur des questionnements, des débats de fond et des sujets de controverse éventuels qui traversent notre société, le CESER a organisé à diverses reprises des temps de débats internes ou publics, ouverts aux seul·es conseiller·ères et parfois ouverts aux élu·es, aux partenaires régionaux et locaux, notamment les Conseils de développement, pour dresser le panorama d'une situation et ouvrir de nouvelles lignes d'horizon.



Les fonds européens et les territoires de Nouvelle-Aquitaine

Comme chaque année en mai, à l'instar d'initiatives organisées dans toute la France, l'Union européenne et les projets qu'elle porte ont été mis en lumière par divers événements pour sensibiliser les citoyen·es au fonctionnement des institutions communautaires et actions européennes. Le CESER a proposé un tour d'horizon de l'écosystème européen, de la politique de cohésion, et des domaines d'intervention de l'Union européenne en région avec Marie-Pierre MESPLEDE, directrice de la représentation auprès de l'Union européenne de la Région Nouvelle-Aquitaine, Solenne CORRAND, directrice en charge des fonds européens, Carine VERNHES, déléguée régionale du Pôle « Europe et International » et Jean-Michel ARRIVÉ, directeur en charge des Coopérations du Conseil régional. Pour illustrer l'utilisation concrète des financements européens, différent·es conseiller·ères du CESER ont témoigné de leur propre expérience en fonction de leurs domaines d'implication.

Le CESER étant impliqué dans plusieurs niveaux de coopérations territoriales, ses partenaires européens et nationaux ont été invités à prendre la parole : Javier MUÑECAS, président du Consejo Económico y Social (CES) d'Euskadi, Patrick CARÉ, président du CESER de Bretagne, président du Réseau transnational atlantique (RTA) et Ximun CARRERE, co-directeur du Conseil de développement du Pays Basque.

L'occasion de réaffirmer la coopération de la société civile pour faire en sorte que les Régions et les États travaillent ensemble sur des thématiques communes pour le développement des régions atlantiques.



Changement climatique et résilience face aux risques majeurs en Nouvelle-Aquitaine



Canicule, sécheresse, incendies, inondations, submersion marine et érosion littorale, retrait-gonflement des argiles, séismes, risques technologiques (accidents industriels, pollutions), etc. Autant de risques auxquels sont exposé·es les habitant·es et les milieux naturels.

Au regard de ce panorama et de la nécessaire adaptation pour vivre à +4°C à l'horizon 2100, les pouvoirs publics, les acteur·trices économiques, scientifiques et les habitant·es sont-ils et elles préparé·es et pourront-ils et elles s'adapter ? C'est le thème de réflexion qui a alimenté les débats d'une table-ronde « Changement climatique et résilience face aux risques majeurs en Nouvelle-Aquitaine » organisée par le CESER, en partenariat avec l'Association française de prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT), en octobre 2024, avec la participation de :

- Gilles GRANDJEAN, directeur du programme scientifique « Risques naturels et résilience des territoires » au sein du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) à Orléans
- Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC, directrice générale de l'AFPCNT
- Gabriella CARRÈRE, juriste au sein du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest et membre du CESER
- Florian GOURDON, salarié de l'entreprise Yara France, située à Ambès, société fabriquant des engrais classée Seveso à haut risque et représentant du syndicat CFDT.



L'évaluation, un enjeu démocratique

L'évaluation des politiques publiques peut être un outil essentiel, utile à la reconquête de la visibilité de l'action publique, à la valorisation de l'engagement des élu·es, des acteurs et actrices dans les territoires. Le CESER est engagé dans une contribution à la démarche d'évaluation des politiques de la collectivité régionale depuis plusieurs années, conformément aux compétences en la matière qui



ont d'ailleurs été renforcées par la loi NOTRe. Une commission de travail dédiée a été créée dès 2016 pour permettre au CESER de prendre sa pleine part dans cette mission, aux côtés du Conseil régional et au sein de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) mise en place par l'exécutif régional.

Pour partager son expérience et diffuser la culture de l'évaluation au sein de l'Assemblée et auprès des partenaires régionaux et locaux, le CESER a organisé début novembre une table-ronde dédiée à l'évaluation des politiques publiques, avec la participation de :

- Clément LACQUETTE-FOUGÈRE, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques (enseignant à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, à l'Université Paris Dauphine ainsi qu'à l'École Polytechnique) et auteur de nombreuses publications sur ce sujet. Il est par ailleurs expert auprès de la Cour des comptes, membre du comité scientifique de la revue Politiques et Management Public et administrateur de la Société française d'évaluation (SFE)
- Olivier BOUBA OLGA, Chef du service « Études, prospective et évaluations » au sein de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) de la Nouvelle-Aquitaine.

L'occasion pour le CESER de présenter une particularité de la Nouvelle-Aquitaine : en effet la collectivité est dotée d'une instance qui lui permet d'être impliqué dans l'ensemble des étapes qui jalonnent les démarches d'évaluation. Le CESER siège à la fois au sein de la CEPP, participe aux différents comités de pilotage et suit les travaux d'évaluation réalisés au sein de sa commission dédiée.



Le CESER participe au débat public « La mer en débat »

Le CESER a adopté une contribution dans le cadre du débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur la planification maritime. Il s'est appuyé pour cela sur ses travaux adoptés précédemment portant sur le développement des énergies renouvelables (2023), le projet « Horizéo » (2021) ou encore l'économie de la mer (2019).

La contribution du CESER au débat public « La mer en débat » s'est intéressée plus particulièrement aux énergies renouvelables et à l'éolien en mer qui reste encore très peu développé en France par rapport à d'autres pays européens. Pour le CESER, l'appropriation des enjeux liés à la transformation du modèle énergétique pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, tout en préservant les écosystèmes, et en assurant la transition des activités économiques, nécessite de renouer le lien de confiance avec les citoyennes et citoyens.



Au-delà des tables-rondes que le CESER a organisées, son président et différent·es conseiller·ères ont participé à plusieurs événements régionaux et locaux pour présenter l'institution consultative régionale et ses travaux.

2024, le CESER ancré dans les territoires

Immersion en Nouvelle-Aquitaine et ses territoires

Dans la perspective du lancement des travaux du CESER pour ce nouveau mandat, l'Assemblée a ouvert l'échange avec Olivier BOUBA OLGA, chef du service « Études, prospective et évaluations » au sein de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) de la Nouvelle-Aquitaine. La production d'analyses de la Datar est essentielle pour mieux comprendre la société : ses dynamiques démographiques, sociales, économiques mais aussi les enjeux auxquels sont confrontées certaines zones géographiques de la région.

Au cours des débats, les conseiller·ères ont souhaité l'attention sur un certain nombre de problématiques et d'enjeux régionaux : l'accès aux soins et la démographie médicale, la qualité des milieux, facteur de prévention en matière de santé, les transports et la mobilité, la pauvreté, la consommation foncière, les filières économiques et leurs perspectives d'évolution, la « mesure » de la qualité de vie dans les territoires, facteur d'attractivité, mais aussi le suivi, l'impact et l'évaluation des politiques régionales.

L'ouvrage récemment publié « La Nouvelle-Aquitaine en 100 cartes* », diffusé aux conseiller·ères, a d'ores et déjà apporté des clés de compréhension des réalités socio-économiques avec l'objectif d'alimenter les prochains travaux du CESER.

Le CESER « hors les murs »



L'Assemblée de la société civile organisée a clairement affiché sa volonté d'amplifier ses interactions avec les acteurs et actrices des territoires. À cet effet, le Bureau du CESER a organisé une partie de ses propres réunions « hors les murs ».



Pour sa première réunion délocalisée, le Bureau du CESER a tenu une réunion en Charente-Maritime, à Saintes, pour mieux appréhender le projet « Ferrocampus », à la fois un pôle d'innovation et de transfert de technologie, de formation et de promotion de la filière ferroviaire à l'échelle de la région, un pôle d'excellence dédié à la mobilité ferroviaire décarbonée. Les échanges et les nombreuses questions des membres du Bureau ont porté principalement sur les innovations matérielles, l'offre de formation et les métiers dans le secteur ferroviaire, l'information des Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) en lien avec cette offre de formation, sur l'articulation de ce projet avec les enjeux du territoire (économie, emploi, logement et hébergement des élèves et stagiaires) et enfin, plus largement, sur les évolutions à venir des pratiques et des besoins de mobilité.



Lors de ce même déplacement à Saintes, le Bureau a également consacré un temps d'échanges sur le projet d'animation et de valorisation de l'Abbaye aux Dames, labellisée Centre culturel de rencontre (CCR). Une occasion pour le CESER de constater, sur le terrain, l'à-propos de son rapport sur « Les patrimoines, leviers de développement des territoires » publié en 2022, qui visait à identifier la manière dont tous les patrimoines peuvent générer de la cohésion sociale et des dynamiques territoriales.



En juin, le Bureau s'est réuni à Bayonne avec un focus sur la structuration de la filière laine. Accueilli par l'entreprise « Le Béret Français » et la CCI de Bayonne, le CESER a échangé avec les acteurs et actrices du cluster RésOLAINE et la CCI sur la filière laine et ses perspectives. Ce cluster est porté par l'association Lainamac et la CCI Bayonne-Pays Basque et soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui héberge sur son territoire l'une des filières laine les plus actives de France.

* La Nouvelle-Aquitaine en 100 cartes, Atlantique Éditions de l'Actualité scientifique Nouvelle-Aquitaine. Ouvrage collectif, sous la direction scientifique d'Olivier BOUBA OLGA, préface d'Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et Laurence ROUËDE, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

2024, le CESER a l'esprit de coopération

En 2024, le CESER a renouvelé son implication dans des instances de coopération à l'échelle interrégionale, nationale et européenne.

Les CESER de l'Atlantique, l'eau comme bien commun



La première Assemblée générale de la nouvelle mandature de l'Association des CESER de l'Atlantique s'est tenue à Brest sous la présidence d'Yves JEAN, président du CESER Nouvelle-Aquitaine, élu début mars, président de l'Association des CESER de l'Atlantique.

Le Bureau de l'Association est composé des 4 président-es de CESER :

- Yves JEAN, président du CESER Nouvelle-Aquitaine, président des CESER de l'Atlantique
- Marie-Thérèse BONNEAU, présidente du CESER des Pays de la Loire, vice-présidente des CESER de l'Atlantique
- Patrick CARÉ, président du CESER de Bretagne, vice-président des CESER de l'Atlantique
- Catherine KERSUAL, présidente du CESER de Normandie, trésorière des CESER de l'Atlantique.

L'Assemblée générale est composée de 12 conseiller-ères mandaté-es par chaque CESER.



Les CESER de l'Atlantique ont récemment annoncé le lancement d'une nouvelle réflexion interrégionale sur «**l'eau comme bien commun, disponibilité et usages dans les régions atlantiques**». Un groupe de travail composé de 6 membres de chaque CESER vient d'être mis en place afin de conduire les travaux sur ce thème.

Le Réseau transnational atlantique, un espace de coopération de la société civile au niveau européen



Le Réseau transnational atlantique (RTA) est un réseau européen de coopération entre les CESER ou leurs homologues des régions atlantiques françaises, espagnoles et portugaises. Il est constitué des Conseils Économiques et Sociaux (CES) du Pays Basque, d'Andalousie, de Galice, des Îles Canaries, d'Estrémadure, de Castille et León ; des CESER de Nouvelle-Aquitaine, des Pays de la Loire, de Bretagne, de Normandie (le CESER Centre-Val de Loire est membre observateur) ainsi que du Forum Oceano au Portugal.

Le RTA a comme principal objectif le développement des coopérations entre les représentant-es socioprofessionnel-les de la société civile atlantique afin d'influencer les politiques européennes en faveur de la façade atlantique. Ses études, analyses et recommandations sont adressées en priorité aux institutions européennes.

Au programme du réseau, une mobilisation sur le projet de «**macro-région atlantique**» (en s'appuyant sur le rapport conduit par les CESER français de l'Atlantique) et l'ouverture d'une réflexion sur les énergies renouvelables et les infrastructures.

Un premier Forum européen s'est tenu dans le port espagnol de Huelva, au sud de l'Espagne. Yves JEAN, président du CESER a présenté les conditions de développement des énergies renouvelables sur les régions de la façade atlantique française s'appuyant sur le récent rapport du CESER sur ces questions.

De hautes personnalités publiques ont participé au Forum du RTA, notamment Carlo SECCHI, coordinateur européen du Corridor Atlantique de transport et le Commissaire espagnol en charge du Corridor Atlantique, José Antonio SEBASTIÁN.

La coopération au sein de CESER de France

L'Assemblée des CESER de France rassemble les 23 président-es de CESER et conseils de même nature. Cette structure nationale permet aux président-es d'échanger des bonnes pratiques, d'organiser le lien avec Régions de France, avec le CESE de la République et le CES européen, de promouvoir les travaux des différents CESER, et de travailler de manière plus approfondie sur les missions des CESER. Compte tenu de l'installation des nouvelles Assemblées, CESER de France a renouvelé sa gouvernance début 2024. Dominique VIENNE, président du CESER de la Réunion a été réélu président des CESER de France et Yves JEAN, président du CESER Nouvelle-Aquitaine a pour sa part été élu vice-président en charge des relations extérieures.



Réuni-es en séminaire de travail à Lyon en juillet, les présidentes et présidents accompagnés des directeurs et directrices des CESER ont préparé leur feuille de route 2024/2025.

Dans le contexte de grande incertitude sociale et institutionnelle au niveau européen et au niveau national de juillet 2024, les présidentes et présidents des CESER ont adopté une expression pour rappeler leur attachement aux principes et aux valeurs fondamentales de la République au service de l'intérêt général et du bien commun en référence à l'article 1 de la Constitution.

En septembre, en préambule au congrès des Régions de France, la société civile organisée en Régions représentée au sein des CESER a tenu à apporter son soutien aux collectivités face aux mises en cause dont elles ont fait l'objet sur la dérive des comptes publics. L'Assemblée des CESER de France a tenu à rappeler que les collectivités locales ont l'obligation de voter des budgets en équilibre et ne peuvent s'endetter que pour financer leurs investissements. L'Assemblée des CESER de France a appelé à une nouvelle étape de décentralisation et pour obtenir des marges de manœuvre budgétaires et fiscales en faveur des collectivités.

Une participation aux travaux du CESE de la République



Depuis 2021, le Conseil économique social et environnemental (CESE) dispose de la faculté de consulter les conseils consultatifs de collectivités locales, dont les CESER, dans le cadre de l'élaboration de ses avis et de l'ensemble de ses propres travaux. Ainsi les CESER sont régulièrement conviés aux tables rondes et travaux du CESE.

En 2024, le CESE a contribué aux travaux du CESE sur « Travail et emploi pour réussir la planification écologique » en février, et sur « les enjeux de l'alimentation » en novembre.

Début décembre, le CESER Nouvelle-Aquitaine a participé à une journée d'échanges consacrée aux enjeux du thème de « L'eau : une ressource vitale, de multiples défis à toutes les échelles », co-organisée par le CESE de la République, l'Assemblée des CESER de France et la Coordination nationale des Conseils de développement.



2024, une année de communication

Le CESER adresse ses avis, rapports et recommandations prioritairement au Conseil régional ainsi qu'aux grands décideurs régionaux. Le CESER souhaite également favoriser le débat d'idées et inviter tous les acteur-trices et le grand public à prendre part à la réflexion. Dans cet objectif, il a défini une stratégie de communication visant un public élargi.



Un site Internet

[CESER-nouvelle-aquitaine.fr](https://www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

présente les actualités de l'Assemblée et met à disposition de chacun-e l'ensemble des avis, rapports adoptés par l'Assemblée ainsi que les communiqués de presse, lettres et autres publications.



Une page Facebook

facebook.com/CESERNouvelleAquitaine

présente les évènements, publications, articles, etc. en continu !
1986 abonné-es



Une page LinkedIn

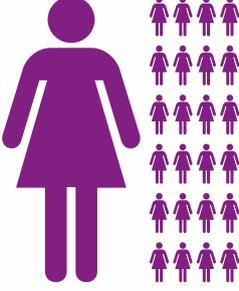
linkedin.com/company/CESERNouvelleAquitaine

1476 abonné-es



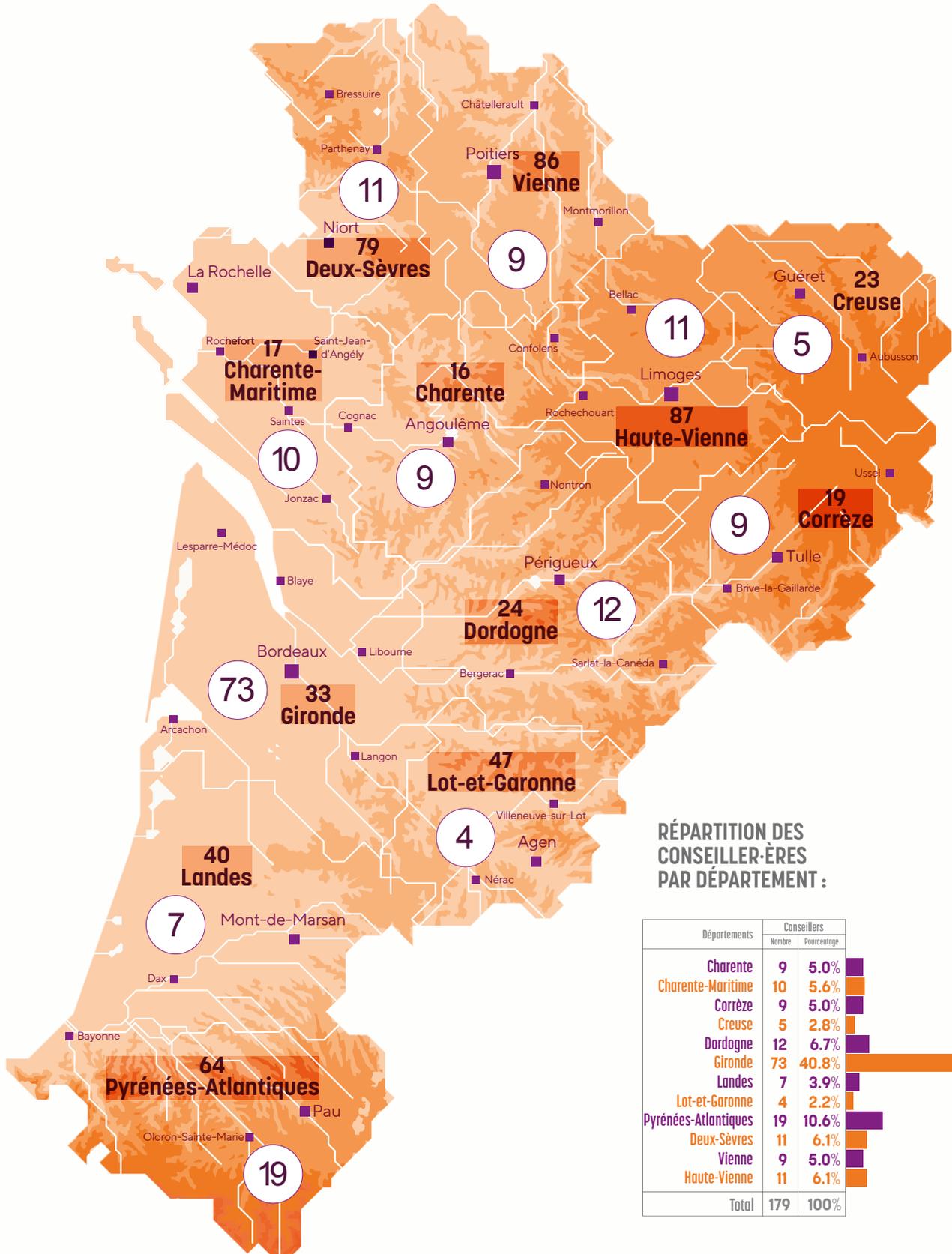
Côté papier, le CESER édite une lettre bimestrielle N-A! pour informer de l'actualité du CESER, et présenter les dossiers de façon synthétique. 6 numéros en 2024, 4 000 abonné-es papier, 4 000 abonné-es numériques.

LA PARITÉ
49%
DE FEMMES



ÂGE
MOYEN
58

ANS



RÉPARTITION DES
CONSEILLER-ÈRES
PAR DÉPARTEMENT :

| Départements | Conseillers | |
|----------------------|-------------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage |
| Charente | 9 | 5.0% |
| Charente-Maritime | 10 | 5.6% |
| Corrèze | 9 | 5.0% |
| Creuse | 5 | 2.8% |
| Dordogne | 12 | 6.7% |
| Gironde | 73 | 40.8% |
| Landes | 7 | 3.9% |
| Lot-et-Garonne | 4 | 2.2% |
| Pyrénées-Atlantiques | 19 | 10.6% |
| Deux-Sèvres | 11 | 6.1% |
| Vienne | 9 | 5.0% |
| Haute-Vienne | 11 | 6.1% |
| Total | 179 | 100% |

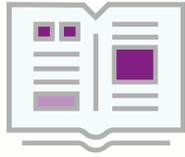


8 000

ABONNÉ·ES

À LA

LETTRE



7 LETTRES

NA!

ENVOIS **4000** PAPIER
4000 MAILS



1 SITE
INTERNET

45 REPRÉSENTATIONS
EXTÉRIEURES



UNE ASSEMBLÉE

1 BUREAU

9 COMMISSIONS

1 SECTION

4 COLLÈGES

«ENTREPRISES»

«SYNDICATS»

«VIE COLLECTIVE»

«PERSONNALITÉS QUALIFIÉES»

9

SÉANCES
PLÉNIÈRES

158

RÉUNIONS

11

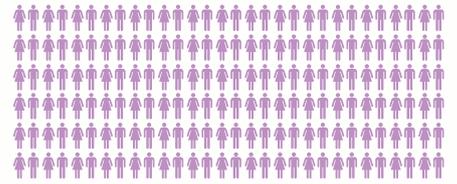
BUREAUX

40

GIA

180

MEMBRES



110

ORGANISATIONS
REPRÉSENTÉES

30

AVIS OU
CONTRIBUTIONS

ADOPTÉS SUR LES
POLITIQUES RÉGIONALES

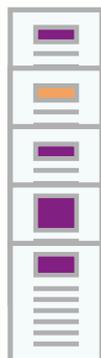


5

INTERVIEWS
MEDIAS

75

ARTICLES
DE PRESSE



20

COMMUNIQUÉS
DE PRESSE

LINKEDIN

1476

ABONNÉ·ES

FACEBOOK

1986 ABONNÉ·ES

À venir en 2025

À l'occasion de l'installation du nouveau CESER en janvier dernier, le préfet de région Étienne GUYOT s'est dit très attentif aux travaux du CESER et a fixé des rendez-vous sur le Plan régional santé environnement (PRSE), sur le volet « mobilités » du Contrat de Plan État-Région (CPER), sur les grands schémas régionaux et l'évaluation des politiques publiques. Il a insisté sur la mission de prospective du CESER. Au cours de cette même séance inaugurale, le président du Conseil régional, Alain ROUSSET, a rappelé l'originalité de cette Assemblée consultative régionale dans l'organisation des pouvoirs publics en France. Dans ses propos d'accueil, il a évoqué des pistes de réflexion : l'examen des cahiers de doléances suite au mouvement dit « des gilets jaunes », la crise agricole et les pistes d'action de la Région au regard de ses compétences, l'eau et sa gestion dans la perspective du changement climatique, la réindustrialisation pour retrouver une souveraineté sur différents produits, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) et l'atteinte de l'objectif de Zéro artificialisation nette (Zan) à l'horizon de 2050, l'évolution des ressources de la collectivité qui dépendent aujourd'hui des dépenses carbonées, etc. De leur côté, les commissions de travail de l'Assemblée du CESER ont identifié les questions qu'elles souhaitent traiter dans les prochains mois. Plusieurs rapports et contributions sont attendus en 2025-2026 sur :

L'accès aux formations d'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine



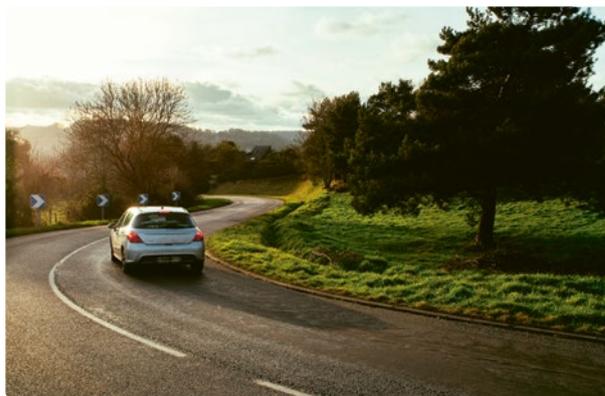
Avec un taux de réussite au bac relativement élevé en Nouvelle-Aquitaine, le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur demeure en dessous de la moyenne nationale. Le CESER a souhaité analyser les différents facteurs conduisant à cette situation pouvant apparaître paradoxale.

Ce travail vise à fournir une compréhension plus approfondie de la situation en Nouvelle-Aquitaine, des défis posés par l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur dans la région, tout en proposant des pistes d'amélioration basées sur une analyse rigoureuse et des exemples concrets. L'étude s'attachera également à identifier les différents aspects qui permettent de mieux comprendre les obstacles et les opportunités spécifiques à l'accès à l'enseignement supérieur dans les territoires éloignés des métropoles.

Pour une mobilité accessible à toutes et tous en milieu rural

Une partie importante des néo-aquitain-es vit en zone rurale voire très rurale, sans aucune desserte en transports en commun ni transports à la demande ou d'utilité sociale organisée. De nombreuses personnes, de toutes catégories d'âges, vivant dans ces territoires sont ainsi dépourvues de moyens de transport répondant à leurs besoins.

Le CESER souhaite réfléchir à des propositions pour répondre aux besoins de déplacement dans les zones rurales, dans une perspective d'équité territoriale et de justice sociale, mais aussi de transition environnementale (réduction de la place de la voiture individuelle, et en particulier de l'autosolisme). Au-delà de la nécessaire amélioration



des conditions de déplacement en milieu rural, l'enjeu est aussi celui du rapprochement des services (publics) de la population.

Les enjeux de la transition environnementale et énergétique dans l'industrie néo-aquitaine



Partant du principe que la transition écologique représente une chance à saisir pour réindustrialiser la France et éviter la dépendance à d'autres pays dans de nombreux secteurs d'activités, mais aussi pour maintenir les activités existantes sur des territoires parfois fragiles, le CESER propose d'explorer des pistes et d'identifier les atouts de notre tissu économique. Il proposera des conditions à mettre en œuvre pour s'assurer que les projets industriels du territoire (qu'il s'agisse de nouvelles implantations ou d'évolution d'activités existantes) s'inscrivent dans une démarche écologiquement vertueuse et contribuent à la résilience des territoires.

L'impact de l'Intelligence artificielle (IA) sur les filières économiques de Nouvelle-Aquitaine



L'intelligence artificielle est sans conteste un sujet d'actualité qui suscite craintes et espoirs nés des impacts de son développement. Les attentes sont très fortes à la fois de la part du tissu économique (entreprises et institutions) mais aussi des acteurs sociaux (syndicats de salarié-es) du fait des nouvelles pratiques au travail et des nouveaux métiers engendrés par le développement de l'IA.

Selon les secteurs d'activité, l'impact du développement de l'IA n'aura pas les mêmes conséquences. Le CESER propose de les analyser filière par filière : l'impact, les opportunités, et les risques de l'IA sur l'emploi, le tissu économique, la formation, l'attractivité.

L'évolution de l'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives en Nouvelle-Aquitaine



Alors que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont enregistré un réel succès populaire et sportif, la question soulevée par les réalités et conditions d'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives demeure d'actualité. En effet, ces pratiques restent marquées par des disparités sociales (selon l'âge, le sexe, la catégorie sociale, les conditions de vie et de santé) et territoriales. Elles tendent par ailleurs à se diversifier, avec l'essor de pratiques libres ou non encadrées, alimentant une demande sociale face à laquelle les clubs ou associations peuvent avoir du mal à répondre. Principalement motivé par la santé et le loisir, le développement soutenable de l'activité physique ou sportive se heurte à des obstacles variés, psychologiques, matériels et/ou de conditions de vie.

Comment les politiques publiques en région peuvent-elles accompagner les acteur-trices les plus directement concerné-es afin de répondre à ces enjeux : c'est la problématique sur laquelle le CESER proposera un éclairage et des préconisations.

Le dialogue social : enjeu territorial et démocratique en Nouvelle-Aquitaine



Le constat de crise démocratique, notamment sous l'angle de la reconnaissance et de la prise en compte de la parole des corps intermédiaires et des citoyen-nés dans la décision publique, est diversement évoqué. Le caractère souvent très descendant ou surplombant des décisions pose la question de la qualité et des modalités de mise en débat.

Pour autant, de multiples initiatives existent en région et de nombreux acteurs et actrices participent de dynamiques locales qui favorisent ce dialogue social territorial à différentes échelles (de l'entreprise ou de l'association au territoire). Le CESER propose de recenser les initiatives en région (dont celles portées par les Conseils de développement, certaines initiatives de participation citoyenne, etc.) en prenant en compte la diversité des contextes territoriaux, afin de dégager des pistes pour améliorer le dialogue social territorial et la démocratie locale en région.

L'analyse des cahiers de doléances ouverts à l'occasion du mouvement dit « des gilets jaunes »

Le CESER a été saisi au printemps 2024 par le président du Conseil régional sur l'analyse des cahiers de doléances issus du Grand débat national dans le contexte des « gilets jaunes ». Ce travail a été confié à la



Section « Veille et prospective ». Au regard de l'étendue des questionnements, un travail exploratoire d'auditions, de lecture collective des cahiers de doléances, de rencontres sur le terrain, etc. a été lancé par les membres de la Section. À ce stade, 6 thématiques majeures transversales et articulées sont explorées : la démocratie, « l'habitabilité » des territoires, les services publics, les acteur-trices (corps intermédiaires, Conseils de développement, acteurs associatif-ves et économiques, collectivités interagissant entre elles, etc.), la fiscalité et enfin, le travail.

Par ailleurs, le CESER poursuivra ses travaux transversaux sur l'égalité et la lutte contre les discriminations, sur « Néo Societas », et ses coopérations avec les CESER de l'Atlantique sur le thème de l'eau, avec le Réseau transnational atlantique sur les énergies renouvelables, les mobilités et la macro-région atlantique et au niveau local avec les Conseils de développement.

Elles et ils ont siégé en 2024

Brigitte ALANORE • Michel-Daniel AMBLARD • Joël ANDRÉÛ • Sandrine AUBRON • Jean-François AUCOUTURIER • Jean-Guy AUGÉ • Anne AZOULAY-FRAVEL • André BARBÉ • Samantha BARBERO MAESTRE • Denis BARO • Véronique BAUGET • Benoît BELGY • Oliver BERTRAND • Marc BESNAULT SORIA Gilles BÉZIAT • Tiphaine BICHOT • Philippe BIHOUIX • Claude BILLEROT • Vincent BILLY • Caroline BIREAU Joël BOEUFGRAS • *Gaëtan BODIN* • Mathieu BOISSELEAU • Bernadette BONNAC HUDE • Patricia BORDAS • Louis BORDONNEAU • Gisèle BOURCIER • Jean-François BOURDONCLE • Fabiano BOVA • Gérard BOYRIE • Jocelyne BRANDEAU • Geneviève BRANGÉ • Daniel BRAUD • Jean-Philippe BRÉGÈRE Aurélien BROSSARD • Alexandra BROUSSAUD • Rima CAMBRAY • Gabriella CARRÈRE • Jean-Jacques CASTERET • Olivier CHABOT • Astrid CHAMBARAUD • Christian CHASSERIAUD • Françoise CHAUTAIN • Vinciane CHOURY • *Dimitri CHOVALOV* • Jérémy COULOUMY • Élodie COURAUD • Pierre COURRÈGES-CLERCQ • Agnès COUSSOT • *Fabrice CRÉON* • David CROCHU • Alain DALY • Benoît DANDINE • Christel de OLIVEIRA • Manuel DE SOUSA • *Patrick DEBAÈRE* • Bernard DÈCHE • Isabelle DEHARVENG SUEUR • Clémence DELFAUD • Marcel DEMARTY • Bertrand DEMIER • *Jean-Luc DENOPCES* • Philippe DESPUJOLS Bertrand DUPOUY • Muriel DUROURE • Philippe DUTEIL • Soumia EL YOUSFI • Jean-Jacques ÉPRON • Catherine ESTIENNE • Guy ESTRADE • Xavier ESTURGIE • Éric FAUCHER • Sophy FAYAUD • Carole FEIDT René FERCHAUD • Jean-Bernard FOURMY • Emmanuelle FOURNEYRON • Valérie FRÉMONT • Jean-Pierre FREY • Alexandra FROIDEFOND • Sophie GABARET • Anne GAUDIN • Philippe GÉRY • Pierre GESTA Chantal GONTHIER • Philippe GORY • Bernard GOUPY • Didier GOURAUD • Fabrice GRÈZE • Alain GUILLOUT • Jean-Louis HAURIE • Claudette HAUSS • Yannick HERVOUET • Sophie HUMBERT • Yves JEAN Géraldine JOUSSEAUME • Jean-Philippe JUIN • Charlène JULLY • Sébastien KUGLER • Patrick LABRUE Pauline LACASSY • Nathalie LAPORTE • Serge LARZABAL • Michel LAURENT • Brigitte LAVIGNE • Véronique LE CLOÏTRE • Éric LE GALL • Pascal LEFÈVRE • Véronique LELIBON • Catherine LEMASSON-LASSEGUE • Virginie LÉRAULT • Jérôme LEVASSOR • Marie-Pierre LIBOUTET • Émilie LO GUIDICE • Maryse LOGNON DEMOLLIÈRE • Isabelle LOULMET • Sylvie MACHETEAU • Rafaël MAESTRO • Clarisse MAILLARD Alessandra MARANO • Didier MASSY • Christine MAUGET • Marie-Virginie MAURICE • Patrick MÉRIAN Nathalie MÉRINO • Jean-Louis MERPILLAT • Philippe MEYNARD • Véronique MOMENTEAU Clara MONGET • Sigrid MONNIER • Stéphane MONTUZET • Philippe MORANDEAU • Pascale MOREL Corinne MOTHES • Dominique NICOLAS • Baptiste ONDARTS • Marylise ORTIZ • Catherine PAMART Peter PAUPARDIN • Virginie PERROMAT-MALIKITÉ • Sophie PEYRÈGNE • Benoit PIERRE • Hervé PINEAUD Manon PISANI • David PLAGÈS • Laëtitia PLUMAT • Béatrice PORET • Alix PORTET-LASSERRE • Marianne POUGET • Michèle PRÉVOT • Séverine PRIVAT • Martine RANCHIN • Laurent REBIÈRE • Thierry RENARD Nathalie RENOUX • Monique REUZÉ • Serge REY • Marie-Claude ROSSARD • Jany ROUGER • Paul-Hervé ROUSSEAU • Pierre ROUSSEL • Julien RUIZ • Cécile SAEZ-PAYENCET • Philippe SAÏD • Évelyne SALAMÉRO Patrick SEGUIN • Luc SERVANT • Rita SILVA VARISCO • Laurent SIMON • Jean-Pierre SIRY • André-Marc SOLUREAU • Gladys STAESSENS • Sylvie THOMANN • Flavien THOMAS • Jean-Marc THOMAS Gwladys TOHIER • *Bernadette TOURNEUX* • David VALADE • Caroline VALADE-ESCANDE • Charlotte VAN HIRSEL • Christine VASSEUR • Jean-Michel VIALA • Myriam VIAU • Norbert VIDAL • Isabel VINCENT PEREIRA • *Tanguy VRIGNAUD*

Les conseiller-ères dont le nom apparaît en italique ont démissionné en 2024.

Carte de vœux 2025

« Il y a des moments dans la vie où la question de savoir si on peut penser **autrement** qu'on ne pense et percevoir **autrement** qu'on ne voit est indispensable pour continuer à regarder ou à réfléchir. »*

LE MOMENT
EST PEUT-ÊTRE
VENU DE

REGARDER
RÉFLÉCHIR
AGIR

*Michel Foucault



Dans un contexte géopolitique chaotique et incertain, une société fracturée, un dérèglement climatique de plus en plus évident,

le Président Yves JEAN, les membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine vous invitent à **penser le monde autrement** en 2025 et à **œuvrer ensemble pour plus de justice sociale et environnementale**.

**TOUS NOS
MEILLEURS VŒUX
DE PAIX ET
DE SOLIDARITÉ.**

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

Conception graphique : Kymzo.design - Impression : Laplante

Crédit photographique : Région Nouvelle-Aquitaine : Alban Gilbert, Sébastien Le Clézio, Laurence Fleury, Sébastien Laval, Joël Peyrou, Yannick Pirot, Françoise Roch – Phovoir

AdobeStock : C. Aucher, Charles, master1305, Monkey Business, Ricky, VicPhoto - Pixabay : Laurence Derippe - BACON62 – Fred Romero - KiwiNeko14 - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine.



ceser
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr